



RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GÉNÉRAL

concernant

l'adoption des statuts de l'Association (de droit public) « Agglo Valais Central ».

selon le message du conseil municipal
du 10 octobre 2019

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La COGEST a examiné le message concernant l'adoption des statuts de l'Association (de droit public) « Agglo Valais Central ».

Elle a siégé à 3 reprises, les 13 et 18 novembre ainsi que le 2 décembre 2019, pour préparer et établir son rapport.

La commission a reçu le mercredi 13 novembre 2019, M. Philippe Varone, Président de la Ville, pour une présentation du message.

1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.
La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

2. Présentation et discussion

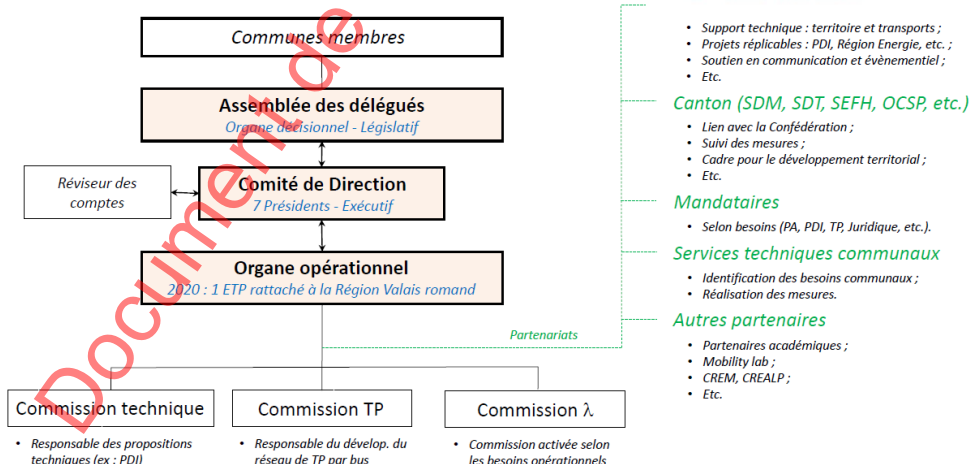
Lors de la présentation de M. Varone du 13 novembre, les points suivants, après analyse préalable de la COGEST, ont été abordés et mis en discussion :

L'Agglo Valais Central regroupe 19 communes, 110'000 habitants, 60'000 emplois. 343 mesures sont répertoriées pour un coût total de CHF 237 mios et un cofinancement de la Confédération de CHF 75 mios.

Il a été étudié toutes les possibilités de forme juridique, du statu quo actuel à la Société anonyme. Après analyse, il s'est avéré que la forme d'Association de communes de droit public (116 ss LCo) correspond le mieux aux buts recherchés.

L'organisation de la future association :

ORGANISATION :



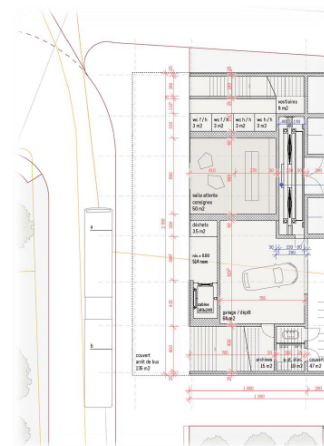
Le financement de l'Association est assuré de la manière suivante :

Art. 18 et 19 : Contributions ordinaires :

- Factures aux communes membres en début d'année :
=> En 2019, ce montant s'élevait à **Chf 3.- / habitant / année** ;
=> Les habitants sont ceux **compris dans le périmètre fonctionnel** ;
- Le montant des contributions est décidé par l'Assemblée des délégués ;
- Ce montant couvre les charges ordinaires :
=> *Fonctionnement administratif général, salaire du coordinateur de l'Agglo et études et charges planifiées dans le budget.*

Art. 20 : Autres charges / contributions extraordinaires :

- Les autres charges correspondent à des **études ou projets spécifiques** dans le cas où l'un des membres en retirerait un avantage économique particulier ;
=> *Ex : une étude spécifique à une commune pour des arrêts de bus personnalisés ;*
- Jusqu'à Chf 50'000.- : décision par le Comité de direction d'une **clé de répartition ad 'hoc**. Au-delà, décision par l'Assemblée des délégués.



La représentation des communes est proportionnelle à leur population (1 délégué pour 5000 habitants). Sur la base des statistiques 2014, la commune de Sion aurait 7 délégués. Mais ces chiffres seront recalculés sur la base des statistiques 2019.

La COGEST constate que ces statuts sont conformes à la loi sur les communes et ont obtenu un préavis favorable de l'Etat du Valais. Ces statuts, après acceptation des différents législatifs, devront encore être approuvés par le Conseil d'Etat.

3. Conclusion

La COGEST constate que les travaux préparatoires à la création de l'association ont été réalisés avec minutie par le COPIL.

Elle salue la transparence affichée par la ville dans ce dossier et tient à remercier ses représentants pour leur disponibilité.

La COGEST relève que les statuts permettent la désignation de délégués externes à l'exécutif, ce qui ouvre la porte à une éventuelle représentation du législatif.

Après étude, **la COGEST soutient l'adoption** des statuts de l'Association (de droit public) « Agglo Valais Central » et ne souhaite pas l'amender. Elle recommande aux membres du Conseil général d'en faire de même.

4. Vote

Cette décision a été prise à l'unanimité des 14 membres présents.

Sion, le 2 décembre 2019

Le président

Daniel Ulrich

Le rapporteur

Rey Charles-André

LISTE DES PRESENCES - Statuts Agglo

		13 novembre 2019	18 novembre 2019	2 décembre 2019
Membres Permanents				
Ulrich Daniel, Président	PLR	X	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	PDC	X	X	X
Rey Charles-André, Rapporteur	PDC	X	X	X
Bornet Patrick, Vice-Rapporteur	PLR	X	X	X
Bornet Ruth	PLR	X	excusée	excusée
Carruzzo Sébastien	Les Verts	X	X	excusé
Fumeaux Dionys	UDC	X	X	X
Gillioz Fernand	PLR	X	X	X
Maury Cindy	ADG	excusée	excusée	X
Micheloud Benoît	PDC	X	X	X
Pitteloud Christophe	PDC	X	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	Les Verts	X	X	X
Sierro Christophe	PDC	X	X	X
Theler Maud	ADG	X	X	excusée
Vergères Pierre-Michel	UDC	X	X	X

Membres Suppléants

Betchov Denyse	ADG	X		
Pallara Juan Carlos	ADG			X
Tavernier Jérôme	PLR		X	X

Total		15	14	14
--------------	--	-----------	-----------	-----------